



RECU EN PREFECTURE

Le 22 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201009-D00617210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 octobre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Julie CHETTOUH

**Absents :**

Mme Anne BENEDETTO, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), Mme Laurence MULOT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités

## **Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante**

### **Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accomplir différents actes de gestion courante. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses attributions déléguées.

#### **I - Décisions prises en matière financière**

- FIN.20.00.D28 en date du 14 septembre 2020 – Création d'une régie d'avances bibliothèques
- FIN.20.00.D26 en date du 04 septembre 2020 – Mise en accessibilité des ERP : installation d'un ascenseur au gymnase des Montboucons pour un montant de 18 050 €
- FIN 20.00.D27 en date du 04 septembre 2020 – Travaux d'isolation et de lutte contre la chaleur à l'école des Sapins pour un montant de 56 250 €
- FIN.20.00.D29 en date du 23 septembre 2020 – Régie de recettes n° 69 – augmentation du montant de l'encaissement
- FIN.20.00.D30 en date du 23 septembre 2020 – Régie de recettes n° 61 – Institution d'un cautionnement
- DIV.20.00.D35 en date du 18 septembre 2020 – vente de livres, de catalogues et d'objets divers dans les boutiques des musées du Centre

#### **II. Conventions de location nouvelles et renouvellements**

- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association PARI jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association CAEM jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 25 août 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de Fractales Théâtre jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de Franche-Comté Danse Sportive jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit du CIDFF du Doubs jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de la Mission Locale jusqu'au 30 août 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de la CLCV jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit du Défenseur des Droits jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de la Fondation FACE jusqu'au 15 décembre 2020 (signée le 03 septembre 2020)

- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de la PLA PRODUCTION jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 03 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'ANPAA jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 21 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Amicale Sportive Territoire Bisontine jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 21 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association TAEKWONDO 25 jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 21 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Soley Douvan jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 21 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association HSM 25 jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 21 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association GOLESTAN jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 21 septembre 2020)
- 13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association ACAFC jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 21 septembre 2020)
- Convention pour une subvention d'un montant de 500 € au profit des Francas du Doubs au titre de l'appel à projets 2020 du contrat de Ville pour l'action « Pour Elles avec Elles » (signée le 14 septembre 2020)

### III. Contentieux

- Affaire commune de Besançon c/ M. H. : introduction devant le Tribunal judiciaire le 14 mai 2020 d'une requête aux fins de libération du domaine privé, suite à une occupation sans titre d'un bien communal situé rue du Luxembourg.
- Affaire M. S. c/ commune de Besançon : défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 8 juillet 2020 visant à l'annulation du refus de prise en charge d'arrêts de travail au titre d'accident de travail d'un agent.
- Affaire Mme C. c/ commune de Besançon : défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête introduite devant le Tribunal administratif de Besançon le 9 juillet 2020 en vue de l'annulation du refus d'inscription en crèche d'un enfant, et sollicitant le réexamen de la demande.
- Affaire M. B c/ Commune de Besançon : défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 9 juillet 2020, visant à l'annulation de la décision du 25 février 2020 refusant le permis de construire modificatif déposé par M. B.

### IV. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 350 000 € HT au 01/01/2020) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

#### **Avenant n° 1 – Fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et matériels de motricité**

##### **Lot n° 1 : Jeux et jouets**

Titulaire : PAPETERIES PICHON – 42353 LA TALAUDIÈRE

Montant initial : sans minimum ni maximum

Objet : changement d'adresse du siège de la société, de son numéro de SIRET et de son RIB

Avenant notifié le : 24/08/2020

Sans incidence financière

#### **Avenant n° 1 – Fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et matériels de motricité**

##### **Lot n° 2 : Matériels de loisirs créatifs**

Titulaire : PAPETERIES PICHON – 42353 LA TALAUDIÈRE

Montant initial : sans minimum ni maximum

Objet : changement d'adresse du siège de la société, de son numéro de SIRET et de son RIB

Avenant notifié le : 24/08/2020  
Sans incidence financière

**Avenant n° 1 – Fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et matériels de motricité**

**Lot n° 3 : Matériels de motricité**

Titulaire : PAPETERIES PICHON – 42353 LA TALAUDIÈRE

Montant initial : sans minimum ni maximum

Objet : changement d'adresse du siège de la société, de son numéro de SIRET et de son RIB

Avenant notifié le : 24/08/2020

Sans incidence financière

**Avenant n° 1 – Approvisionnement en livres et fournitures scolaires des écoles publiques de Besançon et de certaines directions municipales**

**Lot n° 2 – Fournitures scolaires**

Titulaire : PAPETERIES PICHON – 42353 LA TALAUDIÈRE

Montant initial : sans minimum ni maximum

Objet : changement d'adresse du siège de la société, de son numéro de SIRET et de son RIB

Avenant notifié le : 24/08/2020

Sans incidence financière

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L-2122-22 et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT